



PARCOURS FORMATIONS DS DELEGUE.E SYNDICAL.E

Cfdt:

IREFE

Organisme dispensateur de formation permanente 1175 080 40 75 - APE 855 9A

SIRET : 328 877 584 00040 -

Agréments : CSE éco 84 1511 - CSE SSCT 85 808

Délégations ICEFS - ISEFOJ



INSTITUT
REGIONAL
D'ÉTUDES,
DE FORMATION
ET D'EXPERTISES
78 rue de Crimée
75019 PARIS

Tél 01 42 03 05 05

contact@irefe.fr

www.irefe.com

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Sommaire

Les attributions du mandat délégué-e syndical-e	3
Le parcours formation délégué-e syndical-e	4
Les 7 étapes clés pour partir en formation	7

Deux sources indispensables pour se repérer dans son parcours, consultables sur le site <https://www.irefe.com>



web

PARCOURS DE FORMATION INTERACTIF A PARTAGER



Parcours en version pdf à télécharger

Droit à la formation

Cliquer sur l'image pour accéder aux détails



LES ATTRIBUTIONS DU MANDAT DÉLÉGUÉ·E SYNDICAL·E



LE PARCOURS FORMATION DÉLÉGUÉ·E SYNDICAL·E



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Connaître l'organisation syndicale que l'on représente dans l'entreprise

Formation **DECOUVERTE DE LA CFDT**

2 jours



Formation **DECOUVERTE DE LA CFDT en FOAD**

2 jours



Formation
initiale

Formation **initiale DELEGUE·E SYNDICAL·E**

4 jours



A la suite de cette formation, possibilité de s'inscrire à l'ABCD'IREFE : temps d'information sur des thèmes d'actualité

Négocier

Traiter (une affaire) avec l'employeur et les autres Organisations syndicales représentatives, discuter (un projet, les termes d'un contrat) pour parvenir à un arrangement, à un accord.

Formation **PRATIQUE DE LA NEGOCIATION**

4 jours



Communiquer

Être, informer, se mettre en relation en utilisant les techniques de communication

Formation **COMMUNICATION ECRITE**

3 jours



Formation **PRENDRE LA PAROLE**

3 jours



Formation **CONSTRUIRE UN ARGUMENTAIRE**

3 jours



Formation **FAIRE ADHERER**

2 jours



Formation **PREPARER LES ELECTIONS**

2 jours



Développer

Fait de s'accroître, de progresser, de prendre de l'importance, de proliférer.

Associé à l'accroissement mais aussi à l'innovation, à l'investissement, à la prise de décisions

Renvoie à l'organisation de la section syndicale composée des adhérents et mandatés CFTD (représentants du personnel et syndicaux CFTD dans les IRP), au développement de leurs compétences et à la reconnaissance de leur parcours

Contribuer au syndicalisme d'adhérents



Animer la
section
syndicale

Animer un groupe, c'est faire vivre des projets à partir d'une vision interne, avec les adhérents et les représentants du personnel comme acteurs, en pointant les trois volets : les salariés, l'entreprise et la CFDT

Contribuer au syndicalisme d'adhérents

Formation **ANIMER LES
EQUIPES DE LA SECTION
SYNDICALE**

4 jours



Construire et porter
des revendications
CFDT

Formation **AGIR SUR LES
COMPETENCES**

1 jour



Formation **EGALITE
PROFESSIONNELLE**

2 jours



Formation **FPC**

3 jours



Formation **LUTTE CONTRE LES
DISCRIMINATIONS**

2 jours



Formation sensibilisation
**VIOLENCES SEXUELLES ET
SEXISTES AU TRAVAIL**

1 jour



Formation **INSERTION-ET-
MAINTIEN-DANS-EMPLOI-
TRAVAILLEURS-EN-SITUATION-
DE-HANDICAP**

3 jours



Droit du travail

Formation **FONDAMENTAUX
DU DROIT DU TRAVAIL**

1 jour



le cnam



Formation **ASSISTANCE
JURIDIQUE DES SALARIES**

6 jours en 2 sessions



Les 7 étapes clés pour partir en formation 😊

① Je choisis ma formation et mon organisme formation, celui-ci doit être agréé pour dispenser des formations CSE. J'étudie les possibilités de financement du coût pédagogique et des frais annexes (entreprise (OPCO), CSE ou syndicat). Si j'ai un doute, je vérifie sur le document [droit à la formation](#) ou je contacte l'IREFE



② Je vérifie les disponibilités de places en consultant le site de l'[IREFE](#) - je clique sur cette image



③ J'envoie la [demande d'inscription](#) de l'IREFE dûment complétée avec le cachet du financeur et ses références.

Je privilégie mon adresse électronique personnelle

spams bloquants sur certaines adresses professionnelles



④ Je dépose ma demande de congé formation¹ par écrit à mon employeur 30 jours avant le début de la formation :

Se référer au modèle de lettre de demande congé [sur le site](#)



⑤ Je reçois 15 jours avant le début de la formation la convocation indiquant la date, les horaires, le lieu de la formation. J'en remets une copie à mon employeur.

En cas de retard ou d'impossibilité de participer, je préviens l'IREFE dans les plus brefs délais et annule mon congé formation auprès de mon employeur.

Certaines formations sont conditionnées à des prérequis à remplir. Ce sont des mandats à exercer (indiqués sur la demande d'inscription) ou des acquis exigés pour pouvoir suivre une formation (un questionnaire est à remplir).



Les prérequis sont consultables dans les fiches formation consultables [sur le site](#)

⑥ Je participe à la formation selon sa modalité pédagogique : présentiel, distanciel ou mixte

⑦ Je remets une copie à mon employeur de mon certificat de réalisation. Je conserve l'original avec le programme de formation pour constituer mon portefeuille de compétences. Au cas où l'employeur souhaiterait un justificatif supplémentaire de votre présence, il s'adressera à l'IREFE.

INSTITUT REGIONAL D'ÉTUDES, DE FORMATION ET D'EXPERTISES

78 rue de Crimée 75019 PARIS Tél : 01 42 03 05 05 contact@irefe.fr - www.irefe.com

Organisme dispensateur de formation permanente 1175 080 40 75 - APE 855 9A - SIRET : 328 877 584 000 40

Agréé CSE économique 84 1511 **et** CSE SSCT 85 808 - Délégation ICEFS et ISEFOJ - Qualiopi

Nous suivre  

¹ Se référer au dossier [DROIT A LA FORMATION](#)

